

NON-OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE PRONONCÉE
PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE



N° DP 033 037 26 00024 déposée le 13/03/2026 Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 18 MARS 2026	
Par :	Monsieur DOMINGUES Fabien
Demeurant à :	10 Rue du Général de Gaulle 33640 BEAUTIRAN
Sur un terrain sis à :	10 Rue du Général de Gaulle 33640 BEAUTIRAN
Parcelle(s) :	B 313
Superficie :	331 m ²
Nature des Travaux :	Modification des façades (mise en place isolation thermique par l'extérieur)
Surface de plancher créée :	0 m ²

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,
Vu la modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,

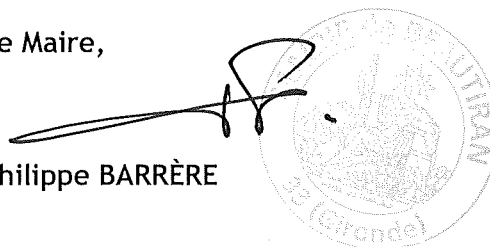
ARRETE

Article unique : La déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition pour le projet décrit dans la demande susvisée.

BEAUTIRAN, le 17/03/2026

Le Maire,

Philippe BARRÈRE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.